

N° 31 Octobre-Nov. 1961

1 NF

Abonnement un an : 10 NF

C.C.C. PARIS 14.162.83 A. SCHMIT

14 ter, rue des Landy, CLICHY (Seine)

Directeur : M. PAGAT

TÉMOIGNAGES et DOCUMENTS

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »
(Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, art. 19).

LE JOURNAL QUI PUBLIE LES TEXTES SAISIS ET INTERDITS

RATONNAGES A PARIS

DEPUIS quelques mois, une répression sauvage frappe les travailleurs algériens de la région parisienne. Nous publions ci-dessous, quelques informations sur lesquelles la presse française a fait le silence.

Les manifestations de rues de ces derniers jours sont le résultat direct de ces abominables pratiques. La persécution et la répression engendrent, selon une logique implacable, le terrorisme et la violence.

Et il faut noter que les dirigeants du F.L.N. font preuve de maturité politique en donnant maintenant un autre exutoire que les attentats individuels à la volonté d'action et de protestation des Algériens de France.

Maurice PAGAT.

DES HOMMES JETÉS A LA SEINE

Le mois dernier, deux Algériens, dont un gosse de 15 ans, furent jetés à la Seine. Le gosse était évanoui, et c'est la fraîcheur de l'eau qui l'a réveillé : bien heureux, il savait nager. Son compagnon, un adulte, est mort, dit-il. Qui sont les assassins ?

Un autre Algérien raconte : la semaine dernière, au pont X..., le car s'arrête. Trois Algériens sont jetés sur le trottoir, battus, insultés. L'un d'eux esquisse un geste de défense. Les trois sont jetés par dessus la rambarde du pont. « Je suis seul à m'en être tiré. Mais, qu'on ne dise pas mon nom, demande-t-il ; ils ne me rateraient pas deux fois ! »

DANS UN COULOIR DU METRO

Le 5 octobre 1961, A..., ouvrier algérien, accompagne sa femme au métro place Clichy ; il est 8 heures du soir. Dans le couloir il croise un flic.

« Qu'est-ce que tu fous là, imbécile, et le couvre-feu ? » Et sans même lui demander ses papiers, comme ça, il lui flanque un coup de pied dans le tibia, puis, trouvant cela insuffisant, un coup de poing dans l'estomac.

A... s'éroule et reste K.O. vingt minutes, le souffle coupé.

Dans le métro, les gens passent, mais il n'y a que sa femme pour l'aider. Le soir même A... crache le sang.

Deux jours après, il va chez le médecin qui lui dit qu'il aurait dû venir plus tôt. A... répond : « J'avais peur. »

TETE DE TURC

La répression policière est aveugle. Dernièrement, ils ont passé à tabac un Turc, pris d'abord pour un Algérien. Ensuite, les flics ont continué de le battre parce qu'il était Turc. A quand les Autvergnaits ?

A LA PORTE DE CHEZ RENAULT

Chez Renault, des ouvriers algériens font équipe et quittent leur travail à 22 heures. Les flics les attendent à la porte, et ils les gardent deux ou trois jours au poste et à Vincennes. De plus, on leur vole leurs papiers, ce qui entraîne à leur prochaine arrestation, un « retour au douar ».

Le 10 septembre 1961, à 21 h. 30, toujours à Levallois, un chauffeur de taxi algérien est arrêté malgré une autorisation professionnelle, par un agent qui le menace de sa mitraillette. Assis sur son car, il est battu, insulté et sa voiture est défoncée par les policiers. Un brigadier lui dit : « Si je t'avais vu le premier, je t'aurais abattu comme un chien. »

CES PARAS QUI FONT DU MAL A LA FRANCE

A U moment où l'envoi d'une note diplomatique du gouvernement tunisien au gouvernement français actualise, une fois de plus le problème de Bizerte, la publication, à Genève, d'un document émanant de la « Commission internationale des juristes » vient de faire rebondir la querelle, dont l'intérêt n'est pas seulement rétrospectif, sur le comportement de certaines unités de « paras » utilisées pendant la bataille de juillet dernier.

De quel s'agit-il ? En deux mots, une délégation de trois juristes, nôtres, dépêchée à Tunis aux fins d'enquête par la « commission internationale des juristes », accuse, dans un rapport de 43 pages extrêmement détaillé et circonstancié, les unités de parachutistes engagées au moment de la bataille de Bizerte, où elles avaient été envoyées en renfort le 19 juillet et les jours suivants, d'avoir commis de nombreuses atrocités, notamment des exécutions sommaires de prisonniers et des « mutilations délimitées ». Les milieux autorisés français, civils et militaires, opposent à ces allégations un « démenti catégorique », mais ce démenti n'a pas empêché divers journaux de réputation mondiale, et notamment des journaux anglo-saxons comme le « Guardian » et le « New York Herald », de publier de larges extraits du document contesté sous de gros titres du genre « Atrocités françaises à Bizerte ». Une fois de plus, donc, ces paras valent à la France d'être accusés devant l'opinion internationale.

Présent à Bizerte, en tant qu'envoyé spécial de « Libération », pendant toute cette période dramatique, et témoin oculaire d'un certain nombre de faits irréfutables, je pense être bien placé pour apporter, sur cette pénible affaire, un certain nombre de commentaires et de précisions tant au sujet de l'enquête que des faits dont elle s'est occupée.

DES TEMOINS IMPARTIAUX

Je noterai tout d'abord que les deux communiqués officiels français s'efforcent de jeter un certain discrédit sur l'enquête qui a été menée au début de septembre et dont les conclusions viennent d'être rendues publiques. Cette controverse n'est ni élégante, ni convaincante. En effet, la « commission internationale des juristes », organisme non gouvernemental jouissant du statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'O.N.U., et présidé par l'ancien président de l'Assemblée des Nations Unies, sir Leslie Manrogo, celui-ci même qui vient de préfacier le rapport sur Bizerte — passe pour sérieuse dans les milieux internationaux, même si son orientation volontiers pro-occidentale lui vaut quelquefois certaines critiques. Il serait, par ailleurs, difficile de qualifier de petits rigolos ou de personnalités aveuglées par l'esprit partisan, les juristes de classe internationale qu'elle a dépêchés à Tunis aux fins d'enquête : un Britannique, qui

présida le barreau d'Angleterre ; un Norvégien, secrétaire de l'Association internationale d'assistance judiciaire ; et un Autrichien, titulaire de fonctions dirigeantes à la fois à la commission européenne des Droits de l'Homme et à la commission des Droits de l'homme de l'O.N.U.

par A.-P. LENTIN

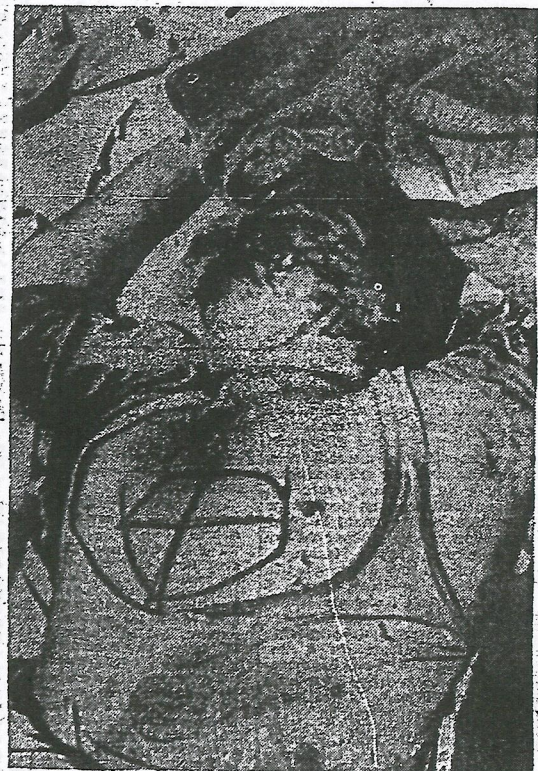
(N° saisi de « Libération »)

UN ARGUMENT QUI PERD DE SA VALEUR

Mal à Paise pour attaquer des personnalités inattaquables, les milieux gouvernementaux français préfèrent laisser entendre que ces grands naifs se sont laissés manœuvrer en se prêtant à une opération peu pro-

bante parce que unilatérale. Ce système de défense est plus efficace et il a pu être employé avec un certain succès puisque, sans vouloir se prononcer sur le fond même du débat, trois membres de la « commission internationale des juristes » — deux Britanniques et un Français — viennent de se désolidariser du rapport de leurs collègues dont ils se plaignent qu'il n'ait pas été soumis au gouvernement français avant sa publication. L'argument n'est pas négligeable, mais, il perd de sa valeur si l'on sait que pendant et après les événements de Bizerte les autorités françaises, tout en proposant — en principe — une « commission d'enquête franco-tunisienne », se sont toujours refusées à permettre à des ressortissants autres que français à pénétrer dans les installations sous son

(Lire la suite page 2)



BIZERTE, JUILLET 1961

On reconnaît sur la poitrine du Tunisien l'insigne de la Nation. Voici ce qui est fait au nom de la France.

de la page 1)

pour se livrer à des investigations sur le comportement de telle ou telle unité en accusation, contrairement à ce qu'écrivit aujourd'hui l'état-major, non seulement par la presse tunisienne, mais par divers organes de la presse internationale. Faut-il rappeler que même le secrétaire général des Nations Unies, M. Hammarskjöld, avait dû se soumettre, au premier barrage, au contrôle des parachutistes ?

Le communiqué officieux français aurait été mieux inspiré de ne pas faire allusion à la presse internationale. Quatre représentants de cette presse ont été, en même temps que des témoins tunisiens, entendus par la délégation de la « commission internationale des juristes » dont l'enquête, on le voit, n'a pas été aussi unilatérale qu'on veut bien le dire à Paris. Et la presse internationale qui, dans sa grande majorité, considère les enquêteurs comme des investigateurs impartiaux, aurait beaucoup à dire — si d'autres de ses représentants présents à Bizerte à la fin du mois de juillet dernier étaient interrogés — sur le comportement des « paras ».

Le massacre de Menzel-Bourguiba et les cadavres de Sidj-Salem.

Sur un point très précis, un certain nombre de membres de la presse internationale pourraient, tout comme moi-même, corriger la formulation très équivoque, c'est le moins qu'on puisse dire, du communiqué officieux français. Celui-ci déclare, en effet : « Les quelques cadavres qui leur ont été présentés (à la commission d'enquête) ont été exhumés, six semaines après les événements, du cimetière de Sidj-Salem, dans lequel les forces françaises n'ont à aucun moment pénétré ».

C'est là jouer sur les mots. Si les « paras » n'ont pas pénétré dans la médina, préalablement pilonnée par d'énormes bombardements aux roquettes, c'est qu'ils ont été repoussés par deux fois par les forces régulières et les volontaires tunisiens (notamment ceux des Jeunes destourianes, vêtus de tenues bleues ou rouges). Après chacun de ces assauts meurtriers, ils se sont retirés en commentant de nombreux prisonniers tunisiens dont beaucoup étaient blessés, et plusieurs mourants. Ont-ils achevé les blessés, encoûtés des prisonniers ? En ce qui concerne l'épisode de Bizerte, je ne suis pas en mesure d'apporter un témoignage direct, bien que j'ai entendu de nombreux Tunisiens, parents et amis des victimes, parler devant moi de telles atrocités. J'affirme, par contre, que l'accusation de « mutilation délibérée » de certains cadavres, formulée par le rapport de Genève est fondée. Ce n'est pas « quelques semaines après », mais quelques heures à peine après le massacre, que j'ai vu, au cimetière de Sidj-Salem, avant qu'on ne les mette en terre, plusieurs cadavres délibérément mutilés. J'ai même été l'un des premiers, si ce n'est le premier, à découvrir, sur la pelotière d'un cadavre à demi calciné, une croix ocellée tracée au poignard, croix ocellée dont les Tunisiens, à ce moment-là, ignorèrent la signification politique (elle est l'emblème de « Jeune Nation »). J'ai vu, de mes yeux, dans la médina, ces cadavres mutilés à peine exhumés d'une maison rasée. Je l'ai revu au cimetière de Sidj-Salem, en compagnie de mon confrère de New York Times, Tom Brady, et j'ai raconté la scène dans mon article publié par « Libération », le 16 octobre.

produit entre des « paras » déchaînés et une foule tunisienne où les jeunes gens désarmés — voire même les femmes et les enfants — étaient aussi nombreux que les combattants. Cette foule est évidemment le dessous. De nombreux Tunisiens furent-ils amenés prisonniers, mains liées, à l'intérieur de certaines installations françaises, notamment à l'intérieur de l'arsenal, et ensuite passés par les armes, comme l'affirment les autorités tunisiennes et le rapport de Genève, où ces faits ne se sont-ils jamais produits, comme l'affirment les autorités françaises ? Je ne suis pas en mesure d'apporter une réponse personnelle directe à cette question précise (l'exécution des prisonniers après la bagarre) mais ce que je peux dire, c'est que plusieurs « paras », ayant participé à l'affaire et que j'ai interrogés, ne m'ont pas caché que, dans le feu de l'action, ils avaient « zigouillé » — pour employer un mot du général de Gaulle — tout ce qui leur tombait sous la main — civils, femmes et enfants compris.

Les « Paras » ne sont pas des anges

En rappelant tout ceci, je reprendrais volontiers à mon compte le point de vue des juristes de la commission internationale de Genève qui, dans leur rapport, expriment le souhait que « les témoignages recueillis ne soient pas utilisés à des fins polémiques pour entraver la reprise des rapports amicaux entre la France et la Tunisie ». Une chose est, cependant, de vouloir éviter les polémiques, et une autre de laisser sans réponse des plaidoiries fallacieuses lorsque la simple vérité est évoquée et que certains ont l'air de la tenir pour intolérable.

A qui fera-t-on croire, au surplus, que les révélations de ce « dossier de Bizerte » que nous soumettons à nos lecteurs, ont surpris l'opinion publique, à l'étranger et même en France ? Le rapport établit une distinction — que je reprends entièrement à mon compte — entre « les militaires des forces terrestres et navales stationnées en permanence à Bizerte » — unifiés dont la correction était reconnue, je puis aussi en porter témoignage, même par les Tunisiens — et les unités de parachutistes envoyées en renfort le 19 juillet et les jours suivants. Les unités de parachutistes venaient d'Algérie et elles y sont depuis, hélas ! retournées. Depuis la « bataille d'Alger » les exploits des « paras d'Algérie » à Oran, à Bône... ou à Metz, sont suffisamment connus pour que personne ne s'étonne lorsqu'on évoque, de source neutre, la manière dont ils se sont conduits à Bizerte.

A.P. L.

(Libération n° 3321 Lundi 16 octobre 1961).

40 Parlementaires Algériens contre les méthodes policières

Le R.D.A. qui groupe une quarantaine de députés et sénateurs a publié un communiqué déclarant notamment :

- « Les Parlementaires du Rassemblement démocratique algérien :
« Froissent une fois de plus avec force et indignation contre les traitements infligés aux Algériens musulmans dans la région parisienne, manifestants pacifiques contre les mesures discriminatoires qui les frappent, coécutés avec un acharnement qui n'échappe à aucun observateur ;
« Enregistrant avec tristesse que les méthodes n'ont pas changé et que le politage « des deux poids et deux mesures » est toujours à l'honneur, la région pour les uns, l'indépendance, la commission contre la corruption pour les autres. Comment expliquer autrement la diffusion de comportement à l'égard des événements qui se sont déroulés au même moment à Paris et à

Oran et la facilité avec laquelle est ouvert le feu « quand il s'agit de manifestants musulmans » ;
« S'élevent contre les décisions arbitraires, prises « et souvent d'unilatérales » — de procéder à l'expulsion des travailleurs algériens musulmans résidents en métropole, alors que des mesures de même nature ne sont pas édictées contre les facteurs de tramboules et les autres d'actes officiels comme les « rattachés » d'Alger et d'Oran, dont sont victimes habituellement les populations laborieuses musulmanes d'Algérie ;
« Attirent l'attention de l'opinion sur les conséquences désastreuses de tels procédés qui ne manquent pas de porter un coup mortel — si cela n'est déjà fait — à la collaboration harmonieuse des populations et à la coopération avec la France tant souhaitée par les Musulmans d'Algérie et nous devons par le peu

Des dizaines de milliers d'Algériens viennent de manifester, dans les rues de Paris, pour protester contre le couvre-feu que leur impose le préfet de police. Dans ces rassemblements et défilés pacifiques, souvent silencieux, il y avait des vieillards, des femmes et des enfants. Les policiers ont réagi avec une brutalité extrême, ils ont chargé et tiré. Il y a une dizaine de morts et des centaines de blessés. Quinze mille Algériens ont été arrêtés et parqués, dans des conditions épouvantables, au Palais des Sports, comme le furent, il y a vingt ans, au Verdun, des dizaines de milliers de juifs. Des centaines d'Algériens sont renvoyés en Algérie où ils sont livrés à l'armée.

Avant qu'il ne soit trop tard, il faut briser cet enchaînement de violences qui conduit inévitablement à l'extension de la guerre d'Algérie en métropole. Dans l'immédiat, deux mesures sont susceptibles de favoriser l'apaisement : suppression du couvre-feu, renonciation à l'intervention des harkis.

Nous invitons tous nos amis à exiger ces mesures d'apaisement, à affirmer concrètement leur solidarité avec les travailleurs Algériens en appor-

tant aide et protection à toutes les victimes de la répression.

Mais la seule issue, c'est le rétablissement de la paix. Il faut développer l'action contre la guerre d'Algérie. Il faut imposer au plus vite une véritable négociation avec la G.P. R.A. Les manifestations de Paris doivent avoir une valeur d'enseignement pour la gauche française. En laissant sans riposter la répression s'abattre sur les Algériens de France, en laissant sans réagir le pouvoir retarder sans cesse l'ouverture des négociations, la gauche française s'expose à être considérée, par le F.L.N. et l'opinion internationale, comme « une opposition de sa majesté ».

Le temps des protestations verbales, des pétitions et des motions est fini. La gauche française doit, à son tour, descendre dans la rue.

TEMOIGNAGES ET DOCUMENTS.

COMMENT LA POLICE A TIRÉ ?

LES COUPS DE FEU DU BA BONNE-NOUVELLE

« France-soir » relate ainsi la scène au cours de laquelle boulevard Bonne-Neuve plusieurs Algériens furent tués et blessés par balle.

« J'ai vu, raconte un témoin, le conducteur descendre de son siège. Il était blême. Il avait son pistolet à la main. Extrayé par la masse hurlante qui avançait vers lui, il cria :

« Le premier qui avance, je fais feu ! »

Les manifestants, malheureusement, continuèrent à avancer. Le policier a tiré deux coups en l'air. Puis il a fait feu vers les manifestants.

En entendant les coups de feu, des policiers casqués, portant les gilets pare-balles, sont accourus. Ils ont à leur tour tiré une vingtaine de coups de feu.

Un de nos reporters assistait à cette scène.

A aucun moment les manifestants qui poursuivaient leur chemin vers la République ne menaçaient le chauffeur du car pas plus que les autres policiers descendant du véhicule.

LE HARKI TIRA, TUANT UN GARÇON DE 15 ANS

Et voici « l'état de légitime défense » comme le rapporte le rédacteur de « France-soir » :

« Le premier gros choc s'est produit au pont de Neully. C'est là que le service d'ordre attendait l'immense colonne qui descendait de Nanterre, de la Défense, vers l'Étoile.

Il débouchaient de tous les côtés, raconte un témoin. Les femmes et les enfants, dans chaque groupe, marchaient devant les hommes. Une tourgeoise est arrivée, bandée de femmes et de jeunes. Un musulman en est descendu, sous la menace d'un harki. Le F.L.N. tenta brusquement de saisir sa mitrailleuse. Le harki (poulet supplicieux musulman) tira, tuant un garçon de 15 ans. Alors, ceux qui étaient déjà arrêtés, rassemblés, les mains en l'air, sont intervenus. Il était 20 h. 15. Le fusillade dura une trentaine de minutes. »

RATONNAGES A PARIS

(Suite de la page 1)

DES SPECTATEURS TROP PASSIFS

Tous les soirs, les rafles se multiplient, commencent un peu avant le couvre-feu pour être sûr de ne pas faire chou-blanc ; mitrailleuse au côté, les policiers cernent les rues et gare à celui qui se trouve là : il est brutalisé, insulté et ceci sous l'œil de la « bonne population française » contaminée par le racisme. Souhaitons qu'elle prenne conscience au plus vite que le jour où l'indépendance algérienne se fera, et elle se fera, les bonnes habitudes policières ne se perdront pas : que l'ouvrier qui, en fin de compte est l'« Algérien » de France, « Un peuple qui en opprime un autre... »

A LEVALLOIS

Le 18 septembre, à Levallois, treize algériens habitant 98, rue du Président-Wilson, sont expulsés ; leur linge et le peu qu'ils possédaient a été jeté dans la cour. Les policiers se sont rués sur la maison, cassant portes, fenêtres, éventrant les cloisons. Certains des ouvriers n'ayant encore retrouvé aucune possibilité de logement, passent donc leur nuit au poste.

A AUBERVILLIERS

A Aubervilliers, le 6 septembre, dans un hôtel où logent plus de cent algériens, des harkis ont été installés à la place de ces travailleurs. Ils leur ont brûlé leurs affaires. Nous citons l'adresse : 51, rue des Cités.

Le patron de l'hôtel a fait constater, par huissier, près de 4 millions de dégâts.

LES RESPONSABLES

La semaine dernière, dans le 5^e, les policiers, après avoir brutalisé un Algérien, sont passés dessus en moto. Mais cela, c'est pratique courante ; dans les paniers à salade, on ne fait pas asséoir les Algériens ; on les allonge par terre, et on marche, on saute dessus. Ce ne sont plus des méthodes réservées aux parachutistes ou aux CRS. Ce sont maintenant de « bons agents de la circulation » qui les emploient, de ces agents dont la chanson dit qu'ils sont de si braves gens, des « bons flics » qui habitent dans nos quartiers, et que les voisins saluent familièrement.

Mais, plus encore que ces exécutants à l'esprit fruste, qu'on excite en les appelant à venger leurs morts, ce sont leurs chefs, le préfet Papon en tête, qui sont les coupables de ces déshonorantes « ratonnades ».

(D'après La Voix Communiste, octobre 1961.)

STATISTIQUES MACABRES

Voici quelques chiffres, rien que pour Paris : En juillet : 4 Algériens disparaissent mystérieusement. En août : 2 ; en septembre : 3. C'est à la morgue qu'on peut voir les corps... Depuis, le rythme progresse : Le 2 octobre : 3 ; le 3 octobre : 4 ; le 4 octobre : 7. Et Libération du 19 octobre pose les questions suivantes :

QUI ?

Est-il exact que douze Algériens ont été, la semaine dernière précipités à la Seine ? Est-il exact que plusieurs Algériens ont été retrouvés récemment pendus dans des bois de la région parisienne ? Est-il exact que, chaque nuit, des Algériens disparaissent sans que l'on puisse retrouver leur trace dans les prisons ou les centres de triage ? Si tout cela est exact — et nous avons de bonnes raisons de le croire — qui sont les auteurs de ces crimes ?

